

CHAM CE1

Ecole Anatole France

Présentation Générale

Chaque année, des parents peuvent faire la demande pour leur enfant d'une inscription en

Classe à Horaires Aménagés Musicale (CHAM).

Les Classes à Horaires Aménagés Musicaux permettent aux élèves particulièrement motivés par les activités musicales de recevoir, dans le cadre de l'école, un enseignement complémentaire à l'enseignement général, dispensé par des professeurs du conservatoire.

Les élèves bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps, sans qu'aucune discipline de la formation générale ne soit supprimée, ni le programme modifié.

La complémentarité de l'enseignement scolaire général et de l'enseignement musical est assurée par un travail en partenariat des professeurs d'école et des professeurs du conservatoire. Des objectifs communs sont fixés dans le projet d'école.

Il ne s'agit en aucun cas d'une orientation. Tous les élèves de CHAM ont accès aux filières de l'enseignement général et technologique à l'issue du collège.

L'orientation de cette classe sera à dominante vocale.

Admission

> Vous devrez inscrire votre demande sur le formulaire remis par le conservatoire de musique et d'art dramatique.

> Les candidatures seront reçues au secrétariat du conservatoire jusqu'au 13 mai 2015

Dans tous les cas, une commission se réunira pour examiner les demandes d'admission (fin mai, début juin), elle est présidée par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant et rassemble des représentants de l'Education Nationale, des établissements d'enseignement musical, du service de la vie scolaire, des parents d'élèves. La liste des enfants retenus est établie par la commission en tenant compte de la motivation de l'élève, de son niveau musical, de son dossier scolaire et des capacités d'accueil des écoles.

Inspection académique de la Charente

Cité administrative du Champs de Mars

Bâtiment B

Rue René Poincaré

16017 Angoulême Cedex